



Mise en ligne du procès-verbal sur le site internet de la commune

le :

16 FEV. 2026

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 16 DÉCEMBRE 2025 À 18h30

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

Membres en exercice : (10)

Membres présents : (07)

Dominique BEYLY, Isabel BRIEUX, Marie CHASSAGNOUX, Léa DUMEYNIEU, Caroline FOUCAUD, Jean GRIMA, Fouzia KHALDI

Membres excusés : (01)

Gérard MAIRE donne pouvoir à Caroline FOUCAUD

Membres absents : (02)

Estelle FONDEVILLE, Jérôme KUZNIK

Ouverture de séance à 18h48.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Marie CHASSAGNOUX, Conseillère Municipale, a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal avait été transmis pour lecture aux membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire invite les élus du conseil municipal à se prononcer par un vote.

Le résultat du vote est le suivant : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 21 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération : versement d'une subvention municipale dans le cadre du Festival Confluent d'Arts
- 2) Questions diverses

1) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU FESTIVAL CONFLUENT D'ARTS DB_2025_12_01

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association Confluent d'Arts et la Mairie de La Rivière pour l'organisation du Festival Confluent d'Arts au Château de La Rivière, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention.

Ce festival donnera lieu à diffusion de spectacles gratuits et payants suivant un programme défini jour par jour.

Il est demandé au conseil municipal de La Rivière que la Commune puisse participer à hauteur de 3 000.00 € pour la manifestation.

La Commune de La Rivière, n'ayant pas de régie d'avance, versera le montant de la subvention à l'association Confluent d'Arts en avril 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

- ✓ **DE VALIDER** le versement d'une subvention municipale de 3 000.00 € à l'association Confluent d'Arts en avril 2026
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2026 de la commune.

Vote :

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

2) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le Maire,
Dominique BEYLY



La secrétaire de séance,
Marie CHASSAGNOUX